



Conseils pour le bon fonctionnement des micro-stations à biomasse fixée type Zuk-O-Pur LF

ZUKO offre un contrat d'entretien annuel (contrat standard sur demande) lors duquel une partie des points suivants sont contrôlés ; les pannes et pièces de rechange sont à comptabiliser en sus. Un rapport d'entretien est toujours joint à notre facture afin de pouvoir le joindre à la demande de récupération de la taxe sur les eaux usées. L'entretien peut le cas échéant être effectué par le propriétaire de l'installation.

1. Vérifier que le surpresseur fonctionne régulièrement. Le remplacement des membranes doit s'envisager au plus tôt entre 15 000 et 25 000 heures de fonctionnement ou si l'on observe une aération diminuée.
2. Le filtre à air sera vérifié et le cas échéant nettoyé ou remplacé.
3. Les canalisations d'air doivent toutes être raccordées (sans fuites).
4. Les diffuseurs seront régulièrement vérifiés (une fois tous les 12 à 24 mois) et remplacés en temps utiles (entre 7 et 15 ans).
5. Le bon fonctionnement de l'alarme éventuelle sera contrôlé.
6. Le réglage de l'horloge sera le cas échéant vérifié.
7. La couleur normale de la biomasse fixée sur les supports va du brun clair au brun foncé. Elle a l'apparence d'un dépôt d'une fine couche de boue. Si un excès de boue ou une couleur anormale était constaté, il y a lieu de contacter notre service technique.
8. S'il y a un problème d'odeur c'est généralement dû à un défaut des points 1 ou 2 ou à une surcharge ou aux rejets de biocides dans la station. Il est suggéré d'appeler notre service technique afin de pouvoir remédier au problème éventuel dans les plus brefs délais.
9. L'eau épurée doit toujours avoir une apparence limpide et être sans odeur (tout au plus une odeur de compost).
10. Les vidanges seront effectuées à temps par un vidangeur agréé. Une vidange annuelle des compartiments sédimentation est à prévoir à pleine charge, la vidange est en tout cas à prévoir si la couche flottante sur la sédimentation primaire est dure ou est de l'ordre d'au moins 10 cm. Il sera fait attention à ne pas endommager les flexibles d'alimentation d'air lors de la vidange. Le cas échéant, ils seront démontés (attention aux joints) après avoir arrêté l'installation. La sédimentation secondaire ne sera vidangée qu'exceptionnellement pour les modèles 6-9 et 7-10. Il est recommandé de laisser un restant de boue (5 à 10 cm) dans la sédimentation primaire. Les compartiments vidangés seront immédiatement remis en eau après la vidange afin de maintenir le bon fonctionnement de la station. Le surpresseur sera remis en route s'il avait été déconnecté.
11. Il est permis de marcher sur les blocs de biomasse fixée en évitant d'avoir une trop grande quantité de boue accrochée aux semelles.
12. L'évacuation intégrale des boues de la sédimentation secondaire vers la sédimentation primaire s'effectuera correctement (uniquement sur les modèles 6-9 et 7-10). Une évacuation insuffisante diminue l'efficacité de la station.
13. On ne déversera aucun produits bactéricides (par ex fongicide, pesticide...); hydrocarbures (huiles, essence...), acides (acide chlorhydrique esprit de sel, acide sulfurique...) ou bases fortes (soude caustique, ammoniaque concentré...), peintures (y compris peintures solubles dans l'eau) ou eau de rinçage de pinces, solvants organiques (thinner, white spirit...), etc vers la station. Il faut comprendre que le rejet de ces produits diminuera ou arrêtera complètement le processus d'épuration. L'influence de ces produits est d'autant plus grande que la station d'épuration est petite. L'épuration reprendra généralement après un certain temps de la même manière que l'épuration a démarré naturellement lors de la première mise en route ; des bactéries ajoutées peuvent accélérer le processus. Au pire, il faudra vidanger une ou plusieurs des chambres.

14. L'eau de régénération (concentration élevée en chlorures) provenant d'un éventuel adoucisseur d'eau (il existe des méthodes aussi efficace sans ajouts de produits chimiques) sera directement menée à l'exutoire donc après la station avec les eaux pluviales ; les chlorures dissous dans cette eau diminuent en effet l'activité de la biomasse. Elle ne contient normalement aucune pollution organique.
15. On évitera les rejets de déchets difficilement ou non biodégradables tels que certains cartons et papiers contenant des fibres synthétiques (torchons jetables, papiers absorbants...), tous déchets en matériaux synthétiques (plastique, vinyle...), tissus, bois, caoutchouc... via le système d'égouttage. Ces déchets ont leur place dans les poubelles ou les parcs à conteneur tout comme la graisse à frite usagée par exemple !
16. En conclusion, il est conseillé de n'utiliser que des produits d'entretien présentant une biodégradabilité élevée; ils sont généralement répertoriés comme "compatibles pour les fosses septiques". ZUKO offre quelques-uns de ces produits dans la gamme de services offerts.
17. Le débouchage des canalisations d'évacuation dans l'immeuble et menant à la station se fera par des moyens mécaniques ou à l'aide de produits enzymatiques ; ZUKO peut le cas échéant vous procurer ce type de produits. Les produits à base de soude caustique ou d'acides forts sont à proscrire.
18. Le couvercle de l'installation doit en tout temps rester accessible pour les contrôles et l'entretien.
19. Les échantillons permettant de démontrer la conformité de l'installation seront soit pris dans la sédimentation secondaire (dans ce cas l'analyse est faite sur un échantillon sédimenté 1 à 2 heures afin d'éliminer les particules sédimentables qui auraient pu polluer l'échantillon au moment du prélèvement) ou à la sortie de l'installation avant tout mélange avec des eaux pluviales (ou par temps sec). Les frais d'analyse sont toujours à charge de l'utilisateur.

Nous vous suggérons de vérifier les points 1, 4, 6 et 8 assez régulièrement afin de détecter à temps tout défaut de fonctionnement.

Pour rappel, la charge polluante journalière d'un Equivalent Habitant (EH) est définie comme suit:

- Volume = 150 l/jour/EH
- DBO (= Demande Biologique en Oxygène) = 60 g DBO/jour/EH
- DCO (= Demande Chimique en Oxygène) = 135 g DBO/jour/EH
- MES (= Matières En Suspension) = 90 g MES/jour/EH
- N Total (= Azote Total) = 10 g N Tot/jour/EH
- P Total (= Phosphore Total) = 2 g P Tot/jour/EH

Pour toute demande de renseignement :

ZUKO sa
Avenue des Arts, 15/303
1348 Louvain-La-Neuve

e-mail : zuko@zukobio.be
